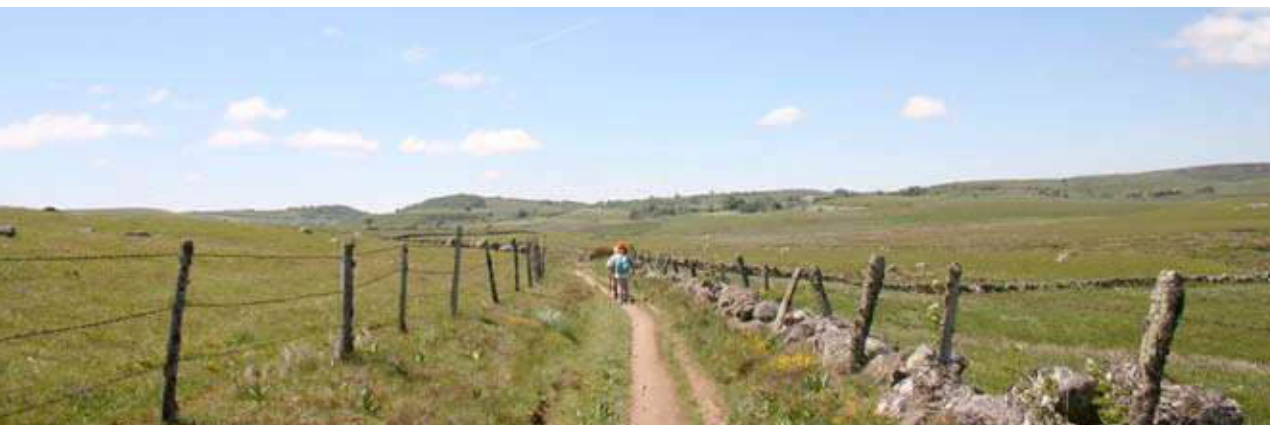


La signalétique au service d'un patrimoine

Les itinéraires vers Compostelle



Préconisations pour une charte signalétique du «Grand Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe»

«Après dix siècles de pratique ininterrompue, la mouvance jacquaire sillonne toujours notre continent. Son élan renouvelé rappelle aux nouvelles générations les racines profondes d'une épopée aussi ancienne et aussi moderne que la construction européenne. Ce n'est pas un hasard si ce renouveau se produit au moment où l'Europe, après sa division en blocs géopolitiques, se réconcilie avec elle-même et retrouve l'unité de son espace culturel. Au moment où elle revendique sa vocation humaniste et ressent la nécessité d'affirmer une solidarité continentale, au moment où seul un dialogue interculturel peut lui permettre de faire face - au-delà des difficultés politiques, économiques ou sociales - aux plus graves dangers qui planent sur le processus d'union et de construction actuellement en cours : intolérance, racisme, xénophobie, violence, exclusion sociale.»

*José Maria BALLESTER,
Chef de division du patrimoine culturel du Conseil de l'Europe*


ASSOCIATION DE COOPÉRATION
INTERRÉGIONALE
LES CHEMINS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE

Association de Coopération Interrégionale «Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle»
4 rue Clémence Isaure – FR-31000 Toulouse – Tél. : +33(0)5 62 27 00 05 - www.chemins-compostelle.com



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



**Grand Itinéraire Culturel
du Conseil de l'Europe**



Préconisations pour une charte signalétique du «Grand Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe»

Le 16 juin 2004, le Conseil de l'Europe décernait à l'itinéraire culturel «Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle» la mention de **Grand Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe**. Le logotype spécifique créé en 1993 permet l'identification et la reconnaissance de l'itinéraire compostellan à l'échelle continentale. Cependant, il n'est implanté que partiellement au long des territoires traversés et sa reproduction, parfois hésitante, nécessite quelques éclaircissements.

Ce dossier de recommandations, réalisé par l'Association de Coopération Interrégionale «Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle», permettra d'accompagner les spécialistes des sentiers et du balisage afin de doter le **Grand Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe** d'une signalétique européenne cohérente.

Les chemins autrefois	page 3
La marche et les chemins aujourd'hui	page 4
Classification des chemins de Saint-Jacques	page 5
Une identification européenne	page 6
Notions de signalétique	page 7
Balisage des sentiers GR®	page 8
Balisage des sentiers non GR®	page 9
Matériaux et techniques de marquage	page 10
Composition graphique	page 11
Mentions légales	page 12

■ Autrefois

Comment l'individu s'orientait-il au Moyen-Age quand il avait l'opportunité de quitter sa terre ?

Nul balisage, nul signe spécifique mais un jalonnement basé sur la course du soleil, la position des étoiles, le clocher du village que l'on apercevait au loin, certains repères géologiques ou géographiques, une observation fine de la nature, dont le savoir était transmis de génération en génération. On n'hésitait pas non plus à se renseigner sur son itinéraire. La communication et l'échange servaient de guide pratique.

Partir était une aventure, sens un peu perdu aujourd'hui pour nous, engoncés dans ce besoin du «tout sécurisé». Notre débauche de signalisation, signalétique n'est-elle pas là pour nous rassurer et pallier notre manque de communication avec l'autre, notre perte de lecture de la nature ?

■ Dans le temps, repères possibles



Séparation de champs (Aubrac, Aveyron)



Croix (La Salvetat-sur-Agout, Hérault)



Clocher (Saint-Just de Valcabrère, Haute-Garonne)



Linteau de porte (Montfort, Gers)



Montjoie (Espagne)



Via Domitia (Site archéologique d'Ambrussum, Lunel-Viel, Hérault)

■ Un réseau pédestre antique

Les pèlerins du Moyen-Age se rendant à Compostelle ont emprunté le réseau antique des grandes voies de communication. Leurs habitudes de fréquentation des sanctuaires et de passage par certains cols, ports, ponts ou gués ont donné naissance à ce que nous appelons aujourd'hui, peut-être abusivement, des «chemins de Compostelle».

La définition de «chemin historique compostellan» est sujette à discussion. Les voies de communication sont vivantes et ont subi à toutes les époques des modifications de tracé au fil des influences politiques, géographiques, religieuses, commerciales ou sociales. La renommée des lieux d'accueil, les recommandations des ordres monastiques, les guerres, les épidémies, les modifications géographiques naturelles ou humaines ont déterminé le choix et les possibilités d'itinéraires des pèlerins. Un même chemin, d'un point A à un point B a connu différents parcours au fil des siècles. Il y a autant de chemins historiques que d'histoires. Tous les chemins ne sont-ils pas historiques car ayant été empruntés un jour ?

Ce concept de «chemin historique» s'appuie sur la référence au manuscrit du XII^{ème} siècle attribué à Aymeri Picaud – dont la dénomination contemporaine «guide» est un anachronisme ; par ailleurs on accorde à ce manuscrit une audience injustifiée. Les descriptions d'itinéraires empruntés inscrits dans un contexte médiéval prêtent souvent à polémique sur certains territoires, mais ce texte ne fait que donner des repères concernant les haltes majeures car détenant des reliques d'importance. Entre deux points de repère «haltes majeures», on peut supposer qu'étaient utilisées les voies antiques de communication. Ces antiques voies sont de nos jours souvent devenues routes nationales, autoroutes, voies ferrées, etc.



Oratoire, calvaire (Aspet, Haute-Garonne)



La signalétique au service d'un patrimoine : Les itinéraires vers Compostelle

Une signalétique peut servir d'instrument culturel d'éducation de la population et d'outil d'appropriation des mémoires. Dans cette optique là, elle s'inscrit dans un processus de développement durable, de transmission d'un passé aux générations présentes et à venir et prend le sens d'éduquer pour partager et préserver la communauté de nos patrimoines, notre héritage collectif ou patrimoine commun que Jean Lacouture appelle : sens de la mondialité.

■ L'histoire récente

Ces vingt dernières années des équipements divers ont été implantés dans de multiples communes et sur différents itinéraires. Longtemps la signalétique des chemins de Saint-Jacques en France s'est positionnée comme vitrine institutionnelle ou associative au détriment d'un discours plus pédagogique et d'un visuel identitaire plus large. Cette orientation, disons ethnocentrique, tend à se raréfier, supplantée par la prise de conscience d'une thématique aux circonvolutions européennes.

Mais l'honnêteté impose que nous replaçons ces actions dans leur contexte temporel. A l'époque les acteurs-précurseurs de la revitalisation des chemins de Saint-Jacques avaient tout à faire : repérage et «réinvention» d'un chemin, connaissance et reconnaissance, réappropriation par le grand public de cette itinérance spirituelle au long cours.



■ Plus de 30 millions de français en marche !

La marche est l'activité de plein air la plus pratiquée en France. Plus d'un français sur deux adhère à ce mode de locomotion pour découvrir des sites naturels, des lieux de patrimoine, des espaces culturels. Pour nombre d'entre eux, «se mettre en marche» est propice à l'accomplissement d'un voyage intérieur, à une quête de soi, ou répond à un besoin de rompre avec le quotidien.

Les pouvoirs publics ont pu apprécier cet intérêt croissant de la population pour la marche et l'itinérance et en ont mesuré son fort potentiel à permettre la découverte des patrimoines et les échanges culturels, l'irrigation économique.

■ La liberté de circulation

La liberté individuelle d'aller et venir à pied en France ne fait pas l'objet d'une loi particulière, elle est incluse dans la libre circulation générale. Toutefois son premier obstacle est le droit de propriété.

Chaque centimètre carré de l'espace territorial français est la propriété de quelqu'un. D'où la nécessité de reconnaître la nature et le statut d'un chemin avant la conception d'un itinéraire pédestre.

■ Statuts des chemins

Les statuts juridiques des chemins ont été institués à une époque où les notions de «sports de pleine nature» et de «tourisme vert» n'entraient pas dans la législation. Ils sont établis par des titres de propriété (chemins privés) et par des classements (voies publiques).

Il s'agit d'assurer la protection juridique de l'itinéraire par une identification cadastrale, une délibération communale et une convention de passage passée avec les éventuels propriétaires privés.

✓ Le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)** est un outil juridique et administratif créé pour préserver et pérenniser les chemins qui participent à la pratique de la randonnée. Institué en 1974, puis complété en 1983, il pose les bases d'une réglementation des itinéraires de randonnée pour qu'ils soient praticables, sécurisés.

Le PDIPR a pour objectifs de :

- **garantir la continuité des itinéraires**, offrant ainsi une infrastructure et un espace qui permet la randonnée ou la promenade,
- **conserver et protéger les chemins ruraux**, favorisant ainsi une découverte de sites naturels et de patrimoines ruraux.



Le foisonnement des itinéraires compostellans et l'éclosion spontanée de chemins ces dernières années a nécessité la mise en place d'un concept de classification des chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Nous proposons de distinguer chemins principaux, alternatives, chemins de liaison et chemins d'approche.

Les chemins principaux

Ils sont constitués des 5 grands itinéraires suivants :

- Le chemin de Paris et de Tours
- Le chemin de Vézelay
- Le chemin du Puy-en-Velay
- Le chemin d'Arles
- Le chemin du Piémont Pyrénéen

Les chemins alternatifs

Boucle ou diverticule de l'un des chemins principaux : le cheminement dévie du chemin principal en effectuant une boucle pour rejoindre le même chemin principal en aval.

Sur le chemin de Tours :

- L'alternative par Chartres

Sur le chemin de Vézelay :

- L'alternative par Bourges
- L'alternative par Thiviers

Sur le chemin du Puy-en-Velay :

- L'alternative de Rocamadour
- L'alternative par la Vallée du Célé
- L'alternative par Villefranche-de-Rouergue

Sur le chemin d'Arles :

- L'alternative par le Canal du Midi

Les chemins de liaison

Itinéraire qui relie deux chemins principaux.

Du chemin de Vézelay au chemin du Puy-en-Velay :

- Chemin de liaison de Saint-Astier à Montréal-du-Gers

Du chemin du Puy-en-Velay au chemin d'Arles :

- Chemin de liaison de Conques à Toulouse

Du chemin d'Arles au chemin du Piémont Pyrénéen :

- Chemin de liaison de Maubourguet à Lourdes
- Chemin de liaison de Saint-Gervais-sur-Mare à Capestang (Bretelle de Fontcaude)

Chemins vers l'Espagne :

- Chemin de liaison de la Vallée d'Aure (depuis Lortet)

Les chemins d'approche

Itinéraire qui rejoint un chemin principal.

Chemins d'approche du chemin de Paris et de Tours :

- De Bruxelles à Paris (par Saint-Quentin, Compiègne)
- De Dieppe à Tours (par Rouen, Evreux, Chartres)
- De Caen à Tours (par Le Mans)
- Du Mont-Saint-Michel à Saint-Jean-d'Angély (par Angers)
- Les chemins bretons (par Nantes)

Chemins d'approche du chemin de Vézelay :

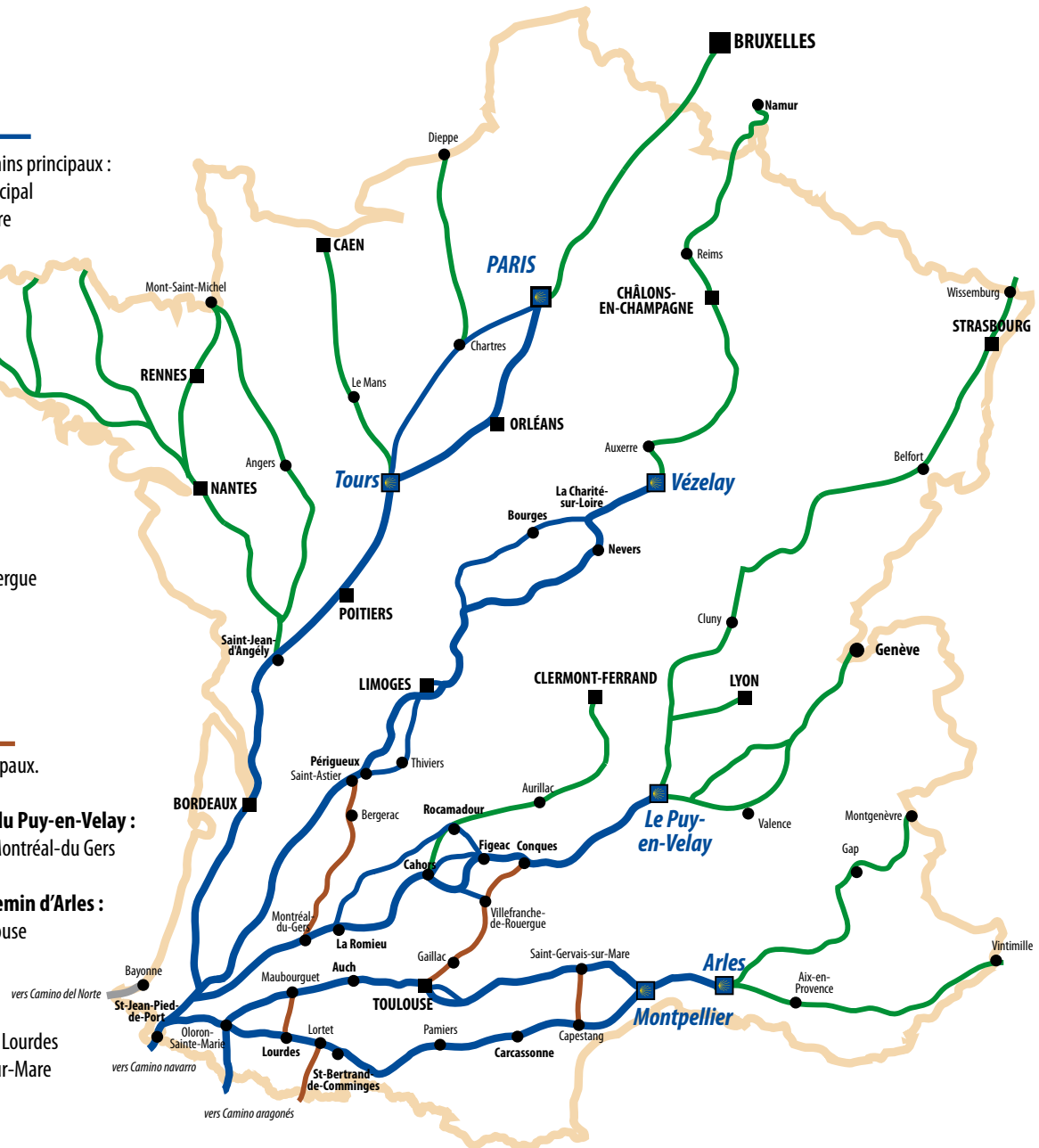
- De Namur à Vézelay (par Reims, Châlons-en-Champagne)

Chemins d'approche du chemin du Puy-en-Velay :

- De Wissembourg au Puy-en-Velay (par Strasbourg, Belfort, Cluny)
- De Lyon au Puy-en-Velay
- De Genève au Puy-en-Velay (par la Côte-Saint-André, Valence)
- De Clermont-Ferrand à Cahors (par Rocamadour)

Chemins d'approche du chemin d'Arles :

- Du Col de Montgenèvre à Arles (Via Domitia)
- De Vintimille à Arles (Via Aurelia)





La signalétique au service d'un patrimoine : Les itinéraires vers Compostelle

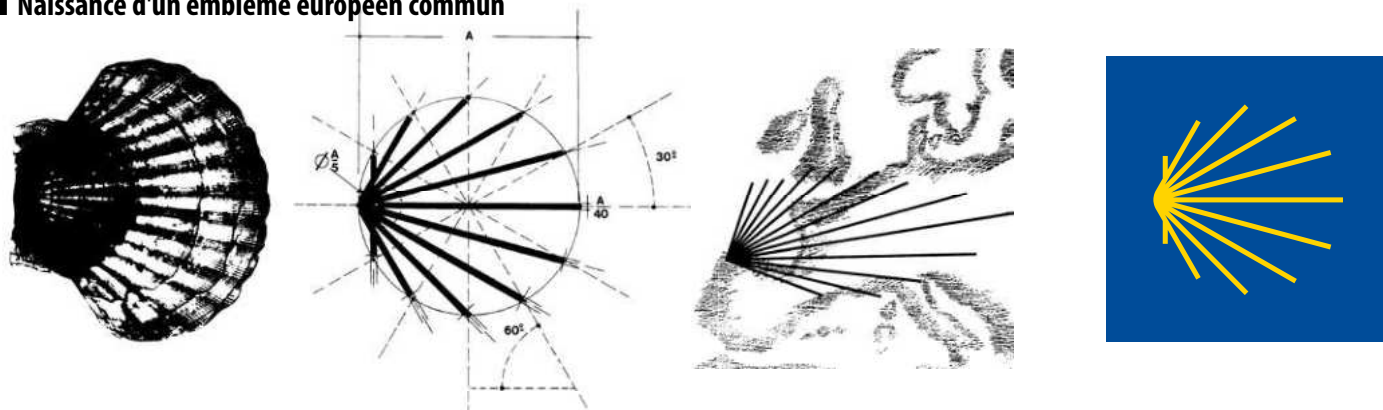
En 1993, avant-dernière année jacquaire du II^{ème} millénaire de l'ère chrétienne, on ressent les prémices de l'engouement que connaissent actuellement les chemins de Saint-Jacques vers Compostelle. La publication du «Manuel des règles pour la signalisation du chemin de Saint-Jacques» par le Ministère espagnol des Travaux Publics, des Transports et de l'Environnement, sous l'égide du Conseil de l'Europe, a permis de définir une signalétique européenne et d'en favoriser l'implantation. Elle est maintenant largement reconnue et implantée en Espagne, en Suisse ou en Belgique.

■ Identification du Grand Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe

L'intérêt du «manuel» réside dans le fait qu'il vise à ne présenter qu'une série d'instructions, préconisations moins restrictives que celles énoncées dans un cahier des charges, outil généralement normatif et sans liberté d'interprétation ou d'utilisation. L'aspect «négatif» généré par ce manque de «directives» se traduit bien souvent par une récupération inepte ou par une réinvention de l'utilisation de ce logo. Il en résulte qu'en fin de compte personne ne s'y retrouve quant à sa lecture !

Icône discret et esthétique, le logo des chemins de Compostelle en tant qu'*Itinéraire Culturel* est reconnu par une majorité de cheminants et symbolise le cours de l'histoire, donc une mémoire collective, au service du temps présent et à venir. Sa simplicité visuelle est un atout. Ce signe identifiant peut compléter les éventuelles autres signalétiques locales sans en gêner la lisibilité : il assure ainsi la liaison entre l'identité d'un terroir et l'universalité européenne.

■ Naissance d'un emblème européen commun



La **coquille** est un élément symbolique dont les racines s'enfoncent profondément dans la culture de l'homme à travers les continents. Elle a toujours été symbole de fécondité et d'abondance ; elle exprime le souvenir de la mer/mère dont les entrailles ont enfanté Aphrodite. Son image demeure rattachée à l'eau. Dans notre contexte, la coquille symbolise l'accomplissement du pèlerinage vers le finistère galicien via Compostelle. Elle est devenue le signe de reconnaissance du pèlerin jacquaire.

L'ensemble des chemins de Saint-Jacques de Compostelle forme un **réseau**. La structure organique de la coquille a permis de réaliser une figure abstraite et d'arriver à un signe qui garde l'essence de la coquille tout en évoquant le mouvement, le chemin, les routes qui, depuis des points divers, convergent toutes vers l'ouest.

■ Exemples d'applications de la signalétique de l'itinéraire Culturel



Modèle défini par le «Manuel des règles pour la signalisation du chemin de Saint-Jacques»



Signalisation routière bilingue
(Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques)



Signalisation d'entrée d'agglomération
(Joncels, Hérault)



Balisateur sentier sur borne
(Eunate, Navarre)



Signalisation routière
(Col du Somport)



Signalisation routière et piétonne
(Espagne)

Pour un bon jalonnement et une bonne identification des itinéraires et de leur patrimoine, il s'agit d'**harmoniser** et non d'uniformiser, de respecter une esthétique et des règles et de lutter contre les pollutions de signes.

■ Les principes de la signalétique

Si la géomorphologie du sentier permet le plus souvent une itinérance logique et instinctive (chemin bien apparent, tracé évident), un complément de signes reconnus par le plus grand nombre d'utilisateurs est indispensable.

La signalétique est un ensemble de signaux facilitant l'évolution et le cheminement dans un espace. L'utilisateur doit pouvoir s'orienter, se diriger et éventuellement recevoir des informations supplémentaires. La signalisation des sentiers doit constituer une **chaîne d'informations continue** d'un territoire à un autre et doit être conçue comme une assistance au cheminant et non comme une prise de possession d'un territoire, moins encore comme un espace publicitaire. En limitant à l'essentiel les informations, les visuels graphiques ou les logos de tout nature, on évite les surcharges inutiles et les pollutions de l'espace.

■ Conception d'un itinéraire

Aujourd'hui, l'ouverture d'un itinéraire constitue un compromis entre :

- les données de l'histoire,
- les conditions d'existence d'un sentier ergonomique et linéaire,
- la prise en compte des capacités d'accueil



Chemin du Puy, GR65 (Lauzerte, Tarn-et-Garonne)

✓ Une question de logique

Depuis toujours, les chemins se sont façonnés par des déplacements d'un point A vers un point B. Les marcheurs doivent pouvoir aller du point A au point B de la manière la plus simple et la plus logique possible.

✓ Une question d'intérêt

Un chemin doit revêtir un caractère harmonieux et attractif pour une pratique agréable, un intérêt paysager, une reconnaissance patrimoniale et historique. Un itinéraire engageant sera un itinéraire fréquenté.

✓ Une question de sécurité

Pour être confortable, un sentier doit tenir compte non seulement d'un bon balisage, mais aussi d'une bonne praticabilité et d'une sécurité assurée pour les usagers. Il est indispensable que le tracé du chemin soit bien apparent, qu'il ne provoque aucun sentiment d'incertitude, qu'il évite les zones de danger. Les passages sur les routes, les voies ferrées, les berges non aménagées, les zones inondables (lits de rivières à proximité de barrages, marécages) sont à éviter. Les multiples possibilités de haltes et de repos au long du chemin sont un élément supplémentaire de confort et de sécurité.

■ Définir un projet signalétique

L'implantation d'une signalétique est le résultat d'une suite d'études et de concertations pour définir au plus juste un projet final au service du cheminement.

Pour définir un projet de signalétique cohérent, il convient de mener une **étude préalable** sur les besoins réels d'un balisage, sur l'environnement existant, sur les éventuels balisages déjà en place sur le terrain, sur les contraintes de durabilité et de pérennité du balisage. Ces données permettront d'évaluer le type de panneaux nécessaire, le choix du matériau, l'information qu'ils devront comporter, la quantité et l'emplacement des éléments de balisage.

Les projets de balisage «Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe» doivent être mis en œuvre en concertations préalables avec les collectivités locales, les responsables de sentiers, les propriétaires, l'ACIR Compostelle.

■ Le balisage

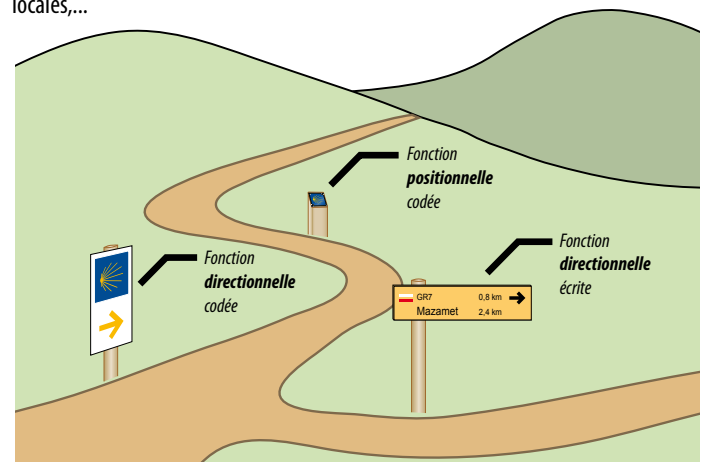
Le balisage est un des aspects de la signalétique pour les sentiers. Il peut avoir deux fonctions :

- **positionnelle** : un signe permet d'identifier l'itinéraire et de rassurer l'utilisateur en confirmant qu'il se trouve toujours sur le bon chemin (logo de l'Itinéraire Culturel)
- **directionnelle** : un signe distinct permet d'indiquer qu'un changement de direction est nécessaire (flèche).

Une signalisation peut être :

- **codée** : pictogrammes, logos, cartographie, ...
- **écrite** : informations géographiques, patrimoniales, historiques, ...

Une signalisation peut être complétée par des panneaux informatifs sur le patrimoine culturel local, la situation géographique, la faune et la flore, les activités locales,...





La signalétique au service d'un patrimoine : Les itinéraires vers Compostelle

Une signalétique et un balisage fonctionnels, aujourd'hui largement reconnus, permettent une identification et une orientation sur le réseau des sentiers de randonnée. Certains itinéraires de Compostelle sont balisés en tant que sentiers de Grande Randonnée.

■ Le balisage des sentiers de Grande Randonnée (GR®)

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP) a pour mission le développement de la randonnée pédestre en France tout en favorisant à travers sa pratique une sensibilisation au respect de l'environnement. Elle conduit des actions de reconnaissance des sentiers et des chemins de randonnée pédestre, d'édition de topoguides, d'entretien des sentiers soit par des bénévoles baliseurs, soit par conventionnement avec les Conseils Généraux. Elle édite la charte du balisage pour les sentiers de randonnée non motorisés de type :

-  **Grande Randonnée (GR®)** : parcours de plusieurs jours
-  **Grande Randonnée de Pays (GRP®)** : boucle de plusieurs jours
-  **Promenade et Randonnée (PR®)** : boucle de quelques heures

Les sentiers de randonnée sont balisés par l'application de rectangles peints en couleur sur les supports disponibles (rochers, poteaux, arbres,...). Seuls les personnels bénévoles ou contractuels affiliés à la FFRP peuvent baliser en respectant les normes de marquage des sentiers de randonnée déposées par la Fédération. Les baliseurs homologués FFRP reçoivent à cette fin une formation adéquate.

Dès 1995, une convention tripartite, destinée à gérer en commun les projets de réouverture d'itinéraires compostellans et à les insérer dans des démarches globales était signée entre la FFRP, l'ACIR Compostelle et la Société Française des Amis de Saint-Jacques. En 2007, une convention-cadre a été conclue entre l'ACIR Compostelle et la FFRP pour une gestion commune des chemins de Saint-Jacques de Compostelle homologués GR®.



Marquage du chemin d'Arles, GR®653 (Forêt de Bouconne, Haute-Garonne)



Balisage combiné Itinéraire Culturel + GR® (col du Somport)

■ Balisage des sentiers de randonnée

	GR®	GRP®	PR®
Continuité			
Changements de direction			
			
Mauvaise direction			

GR®, GRP®, les signes de balisage correspondants (blanc/rouge et jaune/rouge), et PR® sont des marques déposées de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre.

■ Balisage combiné de l'Itinéraire Culturel avec le GR®

Un même itinéraire peut avoir plusieurs identités différentes. Toutefois, il faut pouvoir éviter un balisage outrancier par une surcharge de signaux générant une pollution visuelle.



Le logo du *Grand Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe* n'est pas incompatible avec le marquage rouge et blanc utilisé par la FFRP pour le balisage des sentiers de grande randonnée. Il est même fortement conseillé dans le cas d'un chemin vers Compostelle afin de ne pas s'inscrire dans une récupération de ces chemins, une banalisation en sentier lambda de grande randonnée.

En France, lorsqu'un GR® emprunte le chemin de Saint-Jacques, il convient donc de le différencier d'un banal chemin de randonnée, de lui donner du corps, de rappeler l'épaisseur patrimoniale et historique, en le complétant par l'utilisation du logo de l'*Itinéraire Culturel*. Cette apposition, en début et en fin d'étape, doit simplement rappeler l'identité du chemin de Compostelle (fonction positionnelle). Une apposition intermédiaire moins dense confirmera le chemin à suivre. Il s'agit de bien doser le nombre de panneaux, le balisage des sentiers GR® déjà en place créera la direction à suivre.

Quelques recommandations pour l'utilisation du logo Itinéraire Culturel en combinaison avec le marquage du GR® :

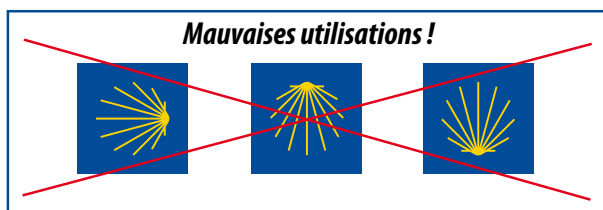
- respecter les codes graphiques du logo Itinéraire Culturel (couleurs et formes)
- favoriser la signalisation des départs de chemins
- favoriser la signalisation des zones de doute (croisements, bifurcations, forêts, zones habitées, chemin effacé) par l'ajout d'une flèche directionnelle.
- limiter le nombre de panneaux
- limiter les messages d'informations à l'indispensable.

La vocation première du logo de l'itinéraire Culturel est de symboliser et d'identifier le chemin. Sa fonction d'origine strictement positionnelle est aujourd'hui malencontreusement transformée en fonction directionnelle. A défaut de préconisations strictes à ce sujet, son utilisation directionnelle est laissée à la libre interprétation de chacun, ce qui ne manque pas de générer désordre et confusion, incohérence et cacophonie visuelle. Utiliser le logo comme une girouette ou le transformer en acrobate de cirque, le «trafiguer», est de nature à perturber la cohérence et la lisibilité européenne de la thématique.

■ De la bonne identification

Le logo identificateur du chemin de Saint-Jacques en tant que **Grand Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe** a été conçu pour une utilisation **positionnelle et non directionnelle**.

Un même signe retenu sur un territoire pour signifier par exemple d'aller à droite, signifiera d'aller à gauche sur un autre territoire. Imaginons le casse-tête du cheminant-pèlerin qui ayant franchi une frontière administrative ou un micro-territoire se retrouve face à une interprétation et un positionnement différent du logo dont il a soigneusement suivi jusque-là les directives ?



Que peut-on comprendre ? Aller à droite ? A gauche ? Tout droit ?

■ Balisage des sentiers non GR®

Tous les chemins ne sont pas balisables. Il faut s'interroger sur la praticabilité et l'ergonomie du chemin, sa situation géographique et juridique, sa dangerosité potentielle et sa sécurité (on ne balisera pas, par exemple, un chemin qui conduit aux abords d'un marécage).

Lorsque le chemin n'est pas un GR®, et ne bénéficie pas de l'organisation de la FFRP, tout est à faire. Il faut pouvoir proposer un balisage clair et cohérent et le disposer à bon escient avec une attention particulière dans les zones de doute (croisements, bifurcations, forêts, zones habitées, chemin effacé).

■ A ne pas suivre !

Exemples d'utilisations contradictoires ou détournées du logo

Le point de convergence des rayons indique la direction à suivre



Jalonnement urbain au sol (Jaca, Aragon)

Un des rayons du logo a été rallongé pour indiquer une direction.



Balisage sentier sur borne (Castilla y León)



Balisage amateur

Le logo du Grand Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe n'ayant pas de fonction directionnelle, la juxtaposition d'un élément directionnel est indispensable pour guider les utilisateurs. Le seul élément pouvant donner la direction à suivre sera une **flèche directionnelle (signe identifiable par tous)** sous forme imprimée ou découpée dans le panneau. Il est d'ailleurs possible d'utiliser la «flèche jaune», signe usité en Espagne sur les itinéraires vers Compostelle. Des informations écrites et cartographiques sont recommandées pour véhiculer des informations complexes (notamment lors de la superposition d'itinéraires différents aux carrefours et dans les lieux fréquentés).

Logotype de l'Itinéraire Culturel



Élément **positionnel** permettant l'identification du chemin



Flèche

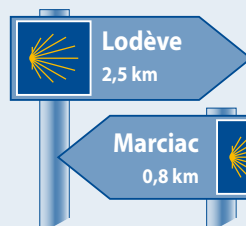


Élément **directionnel** permettant l'orientation sur le chemin



Principes de fonctionnement

Ce graphique a pour seule vocation de représenter les bonnes utilisations du logo dans un contexte directionnel. Les couleurs de fond des panneaux et des textes sont à adapter en fonction



Le logo, **toujours dans la même position** est accompagné d'une flèche directionnelle permettant d'orienter l'utilisateur dans les zones de doute (croisements, bifurcations, superposition avec d'autres chemins, sentier effacé,...)

Des éléments supplémentaires sous forme de texte situent l'utilisateur dans l'espace (possibilité d'indiquer des informations d'altitude, de distance, de patrimoine local à visiter,...).



Le matériel signalétique à utiliser sera défini par l'environnement à baliser. L'application du balisage GR® et/ou de la «flèche jaune» est simple de mise en œuvre (peinture sur murs, poteaux, rochers, arbres, façades,...). Par contre, la reproduction du logo du Grand Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe présente quelques complications.

■ Critères de choix du mobilier signalétique

De manière générale, le choix du matériel tiendra compte des critères suivants :

- **fonctionnalité** : l'information (textes, logo, flèche,...) doit être claire et doit permettre une bonne perception et lisibilité, d'où l'importance d'un traitement graphique adéquat et conforme aux normes typographiques (texte), aux codes couleur et aux formes (logo, flèche).
- **esthétique et discrétion** : qualité du mobilier, insertion dans l'environnement, bonne conception graphique, harmonie avec d'autres matériels signalétiques existants.
- **résistance et durabilité** : rigidité des supports d'information, des structures de fixation, absence d'éléments dangereux, techniques de marquage résistantes aux intempéries, aux UV, au petit vandalisme.
- **simplicité** : réduire à son minimum les opérations de montage, de démontage, de remplacement.
- **maîtrise des coûts** : évaluer le budget disponible, le taux d'exposition à de probables dégradations, la maintenance et le remplacement des panneaux. Il pourra ainsi être envisagé d'opter soit pour un système facilement démontable et interchangeable, soit pour un système très protégé contre les dégradations.

■ Les supports

De nombreux matériaux permettent la fabrication de supports signalétiques. Parmi les plus courants on retrouve le bois, le métal, le PVC, la pierre. Des matières nouvelles ou composites sont proposées par les fabricants.

✓ Les bois

- Les panneaux de **bois compact stratifié** sont très résistants aux chocs et aux rayures. Ils sont dotés d'une couche de stratifié disponible en plusieurs coloris. Les couleurs, teintes dans la masse, sont inaltérables. Possibilité de gravure et de microgravure (haute précision). C'est un matériau très utilisé pour le balisage des sentiers. Excellente résistance.
- Les panneaux de **bois naturel** traité. Imprutrescibles, ils sont d'une grande résistance naturelle et offrent de multiples possibilités d'usinage et de gravures. Plusieurs essences et épaisseurs sont généralement proposées. Ils ont l'avantage de s'intégrer parfaitement en milieu naturel.

✓ Les métaux

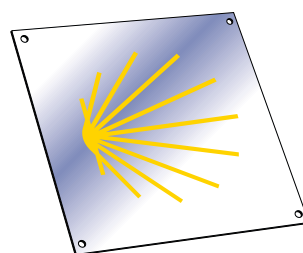
- **L'aluminium** est beaucoup plus résistant à la flexion que le bois. Il peut se laquer suivant un large choix de couleurs. La peinture offre de bonnes performances de résistance aux intempéries. Le lettrage se fera par contrecollage d'éléments vinyles (marquage adhésif) ou par sérigraphie.
- **L'acier** est beaucoup plus rigide que l'aluminium. Il peut être laqué puis sérigraphié et émaillé ou recevoir des lettres adhésives. Les supports métalliques sont toutefois plus sensibles aux salissures dues à l'humidité et demandent un entretien plus fréquent.

✓ Les plastiques

Les **PVC**, **PMMA**, polycarbonates ont l'avantage d'être légers et économiques. Ils offrent une tenue moyenne dans le temps et restent très souples et cassants. Les informations peuvent être sérigraphiées, gravées ou contrecollées. Ils sont généralement très vulnérables au petit vandalisme. Idéal pour une solution de remplacement provisoire ou pour une signalisation temporaire.

✓ Les minéraux

La **pierre de lave**, épaisse de 2 cm en moyenne, est très résistante. Elle peut être sérigraphiée puis émaillée. La fixation et le démontage d'une plaque en pierre de lave nécessitent des opérations plus complexes en raison de son épaisseur et de son poids (défonçage de la surface de réception, encadrement supplémentaire). C'est donc un procédé plus coûteux.



Tôle aluminium laqué



Pierre de lave ou céramique

■ Les techniques de marquage

Dans tous les cas la technique de marquage sera adaptée au matériau retenu.

✓ La gravure

Procédé d'impression par abrasion, gravure mécanique, gravure laser.

Durabilité en extérieur : tenue excellente

Particularité : possibilité de mise en couleur des parties gravées. Nécessite un entretien minimum. La microgravure apporte une finesse plus importante.

✓ La sérigraphie

Procédé d'impression par dépôt de couches d'encre en aplat ou en quadrichromie.

Durabilité en extérieur : moins de 7 ans

Particularité : très coûteux pour quelques unités, tirage nécessaire de grandes séries d'exemplaires identiques. Peut être émaillée.

✓ L'impression numérique

Procédé d'impression numérique par jet d'encre.

Durabilité en extérieur : moins de 5 ans

Particularité : permet la reproduction d'images en quadrichromie. Idéale pour une signalétique provisoire.

✓ Le marquage adhésif

Procédé de marquage par éléments vinyles auto-adhésifs découpés.

Durabilité en extérieur : moins de 7 ans, très sensible à l'arrachage

Particularité : permet la découpe de lettres et de logos, ne permet pas la reproduction d'images.

La perception des informations est influencée par leur contenu, la forme qui leur est donnée, la nature du support, la taille des textes et des logos, l'éclairage dont elles bénéficient, la distance de vision, la position et la visibilité du support qui les contient, les contrastes message/support/environnement.

■ Logotype du Grand Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe

Le logo du Grand Itinéraire Culturel est un emblème conçu pour être reconnaissable par ses couleurs et par ses formes. Les proportions entre carré et coquille sont clairement définies.



Exemple de logo de 70 mm de haut visible à 10 m.

✓ **Dimensions** : La reconnaissance à distance du logo se fera d'abord par l'identification des couleurs dominantes (jaune et bleu). Les formes du logo (carré + coquille) seront distinguées dans un deuxième temps.

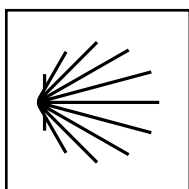
- un logo de 70 mm de haut (coquille 50 mm) sera identifiable à environ 10 m
- un logo de 100 mm de haut (coquille 70 mm) sera identifiable à environ 15 m
- un logo de 150 mm de haut (coquille 100 mm) sera identifiable à environ 20 m

Dans le cadre du balisage des sentiers un logo de trop grande dimension n'est pas nécessaire.

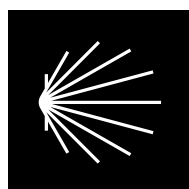
✓ **Couleurs** : Les codes couleur sont définis par le «Manuel des règles pour la signalisation du chemin de Saint-Jacques» et sont le reflet des couleurs de l'Europe.

- Références bleu : Pantone bleu reflex
- Références jaune : Pantone jaune 116 C

✓ **Contraintes de reproduction** : Dans le cas où la matière du support ou le procédé de fabrication ne permettent pas la reproduction du logo en couleur, le signe reste reconnaissable en reproduction monochrome. La couleur de fond blanche peut être la couleur du support si celui-ci est assez contrasté.



Logo monochrome en positif



Logo monochrome en négatif

■ Textes et surfaces

La plupart des fabricants ont les compétences nécessaires pour une composition graphique efficace dans le domaine de la signalétique de plein air.

Il est essentiel de privilégier la clarté du message en simplifiant au maximum le texte, en limitant le nombre d'informations, en adoptant un style graphique clair, en utilisant une typographie lisible.

✓ **Typographie** : bien qu'il n'y ait pas de stricte vérité dans le domaine de la typographie, l'expérience montre que les familles de caractères les plus lisibles sont de type *Linéales* (Arial, Helvetica), *Humanes* (Times, Roman, Palatino), *Incises* (Optima).

Abc

Arial

Abc

Times

Abc

Optima

✓ **Style** : le style romain est le plus recommandable. L'italique ralentit nettement la vitesse de lecture. Le style gras n'améliore pas la lisibilité, le semi-gras est préférable. Les textes en majuscules sont plus difficiles à lire qu'en minuscules.

✓ **Tailles de caractère** : La distance de lecture dépend de la taille des caractères. Une taille de caractère trop importante n'est pas nécessaire. Il s'agit en premier lieu de pouvoir distinguer le panneau à distance éloignée afin d'inviter l'utilisateur à s'en approcher, vient dans un second temps la lecture des textes.

Dans de bonnes conditions, un caractère majuscule de 20 mm de haut est lisible à environ 4 m, un caractère de 30 mm est lisible à 6 m, un caractère de 40 mm est lisible à 8 m.

✓ **Contrastes** : il est important d'utiliser au maximum les contrastes entre couleur des textes, couleur du support et emplacement du panneau. Pour une intégration paysagère efficace, la couleur jaune pour le fond du support semble être la plus visible et la moins agressive à l'œil car elle crée un contraste avec le ciel, les paysages, la roche et les éléments naturels proches, et ceci quelles que soient la luminosité et les conditions météo. A l'inverse, les fonds bleus ou verts auront tendance à se fondre dans l'environnement. Le blanc réduit la distance de lisibilité des textes, notamment lorsque la luminosité est très forte. Un fond de couleur claire recevra des textes foncés (positif). Un fond de couleur foncée recevra des textes clairs (négatif).

✓ **Textures** : il est nécessaire d'éviter les support et les encres d'aspect brillant. Aucune lecture des textes et reconnaissance du logo ne seront possibles en raison des reflets produits par l'ensoleillement.

Fichiers informatiques du logo

- un **fichier image (JPG, TIFF, PICT,...)** est nécessaire pour la reproduction du logo en sérigraphie, offset, impression numérique.
- un **fichier en courbes de Béziérs au format DXF ou AI** est utilisé pour la reproduction du logo en gravure, lettres découpées (vinyle contrecollé).

◀ Sur demande, l'ACIR peut fournir les fichiers du logo par e-mail ainsi qu'une liste de fabricants sensibilisés à la thématique.



L'ACIR Compostelle a été fondée en 1990 à l'initiative de la Région Midi-Pyrénées, avec le soutien des Régions Aquitaine et Languedoc-Roussillon. Association parapublique, elle a pour objet de définir et de mettre en œuvre une coopération interrégionale et transnationale permanente pour l'étude, la reconnaissance, la revitalisation et l'animation des chemins vers Compostelle. Pour cela, elle regroupe des collectivités locales, des offices de tourisme, des associations et des particuliers, qui ont décidé d'œuvrer en commun pour la pérennité des chemins de Compostelle en tant que Grand Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe. Elle est partenaire de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre.

ACIR COMPOSTELLE

4 rue Clémence Isaure – FR-31000 Toulouse Tél. : +33(0)5 62 27 00 05
www.chemins-compostelle.com

Crédits

Photographies : Couverture : ACIR (S. VAISSIERE) - Page 2 : OT Lunel • ACIR (J.P. SALMON) • CPIE Haut-Languedoc • ACIR (C. MACAREZ) • OT Aspet - Page 6 : Ministerio de Obras Públicas • D. ARGENTIERE - Page 7 : OT Lauzerte (B. TAURAN) - Page 6, 8, 9, 10 : ACIR (S. VAISSIERE).

Sources : Conseil de l'Europe, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Ministerio de Obras Públicas, Transportes y Medio Ambiente, FNASSEM, FFRandonnée, ATEN, CPIE des Pays Creusois, Direction des Musées de France.

Mentions légales : Tous droits de traduction, de reproduction, d'adaptation de tout ou partie de ce document, sous quelque forme que ce soit et par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays. Toute reproduction doit faire l'objet d'une demande expresse auprès de l'ACIR Compostelle.

Directrice de publication : Antoinette MAYOL - **Infographie, cartographie :** Sylvain VAISSIERE. **Impression :** Conseil Régional Midi-Pyrénées

Partenaire : Fédération Française de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS. www.ffrandonnee.fr



Dépôt légal à parution. ISSN en cours.
2e édition © ACIR Compostelle, avril 2009

Dossier réalisé avec le soutien de :



MAIRIE DE



TOULOUSE

www.toulouse.fr